



☎: 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 21 juillet 2015

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés Mesdames, Monsieur : PRIEUR Christelle, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice,

Formant la majorité des membres en exercice sous la présidence de Monsieur J. ROUSSINET
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1263 - 2015- Travaux impasse Jules Thomas – enfouissement du réseau par le SIEM :

En date du 12/12/2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(20\,000\text{€} \times 0.05) = 1\,000\text{€}$ (somme restant à la charge de la commune).

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve à l'unanimité

la solution technique proposée par le SIEM et

Est favorable

à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique situé Impasse Jules Thomas, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

1264 - 2015-Réfection des arrêts de bus et trottoirs situés sur CD60E + Aménagement du chemin du Bois Saint Jean :

Suite à la dernière réunion en date du 16 juin 2015, proposant la réfection des arrêts de bus et des trottoirs situés sur le CD60E,

Compte tenu du report à l'année prochaine des travaux d'enfouissement de réseau dans la rue Saint Jean, Jules Thomas et ruelle du pont Naudin, et dont les crédits avaient été inscrits au budget 2015,

Le Conseil Municipal ayant demandé plusieurs devis relatifs aux travaux cités en objet, notamment à l'entreprise NETP et BOITUZAT,

DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré,

De retenir pour l'exécution des travaux d'ici la fin d'année les devis suivants :

Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT	Prix TTC
NORD EST TP	Remplacement de bordure autour du triangle de l'arrêt de bus existant de du local pompiers		7 828.80€
NORD EST TP	Réfection de trottoirs CD 60E	19 699.90€	23 639.88€
NORD EST TP	Aménagement du Chemin du Bois Saint Jean		2 971.20€
NORD EST TP	Réfection des trottoirs en fin de rue Saint Jean	6 940.00€	8328.00€
TOTAL			42767.88€

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, et à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014.

1265 – 2015 Travaux Columbarium et demande de subventions :

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires et l'état de disponibilité presque complet de notre columbarium actuel,

Suite aux dernières réunions Monsieur le maire avait proposé de consacrer, proche du columbarium existant, un nouvel emplacement au sein du cimetière situé Chemin des Vignes.

Des devis concernant plusieurs projets ont été demandés à 3 entreprises et après concertation des membres du Conseil Municipal, ces derniers

APPROUVENT à l'unanimité la création d'un nouveau projet de création et d'implantation d'un columbarium ;

DECIDENT à l'unanimité d'opter pour la création de deux columbariums identiques à implanter de part et d'autre du monument déjà existant et de retenir la proposition suivant le devis établi par l'Entreprise BOITEUX, et estimant ce nouvel investissement à **14 073.19€ TTC**

Ce columbarium accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille.

DECIDENT de demander une aide au Conseil Général de la Marne pour la réalisation de ce projet d'investissement au taux le plus large possible et charge Monsieur le Maire de signer tout document afférant à cette affaire.

1266 – 2015 : Transfert de la Compétence démoustication à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole :

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de communes de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole adhèrent à un syndicat de démoustication composé uniquement de ces dernières et de deux autres communes extérieures à la CCMC.

En 2014, le montant du traitement s'élevait à 2.09€ par habitant et 30€ par minute pour le temps passé en hélicoptère, soit un total de 18 589.51€ pour une campagne composée d'un passage.

La démoustication fait actuellement partie des compétences des communes et il est proposé son transfert à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'Unanimité le transfert de la compétence démoustication à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2016 sous réserve de l'accord de la majorité des communes membres ;
- **DEMANDE** la modification des statuts de la Communauté de Communes ;
- **DEMANDE** la dissolution du syndicat de démoustication ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au présent transfert de compétence.

Questions diverses :

Renouvellement du bureau d'AF :

La délibération portant sur la proposition de renouvellement des membres de l'AF, dont l'objet était inscrit à l'ordre du jour, n'a pas pu être prise, n'ayant pas reçu de la part du Président d'AF la délibération proposant pour moitié la liste des propriétaires susceptibles de renouveler le Bureau.

Elaboration du PCS :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (voir compte-rendu précédent), Monsieur le Maire informe que le Plan de prévenance en cas de risques majeurs imminents et nécessitant une évacuation de la population, est dans un premier temps proposé comme suit :

- Découpage du village en 4 zones : chaque habitation, de chaque zone, sera en charge d'être prévenue et visitée par un binôme déterminé et inscrit dans le PCS,
- Prévenance par l'envoi d'un SMS ou d'un message vocal, à chaque administré ayant communiqué par avance à la mairie ses coordonnées (selon une démarche volontaire et soumise à une garantie de confidentialité et de sécurité des données).

Concernant le second moyen d'alerte, une proposition est faite par Monsieur le Maire, d'adhérer à un système d'abonnement de SMS proposant des services idéaux à l'alerte groupée par SMS.

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal Un abonnement de 500 sms dans un premier temps pourrait être souscrit pour un montant de 37.5€HT. Un devis est demandé.

Recrutement d'un nouvel employé communal :

Le poste de Monsieur SATOUR, resté jusqu'alors vacant est proposé par Monsieur le Maire pour le recrutement d'un nouvel agent communal sur 35h hebdomadaires, en remplacement du contrat de prestations établi avec Partage Travail 51. Les Membres du Conseil Municipal sont en majorité favorables à cette proposition et demandent quand le contrat prendra effet. Monsieur le Maire souhaiterait que le futur agent soit recruté pour le 17 août 2015 (selon les délais à respecter par le CDG).

Aire de jeux :

A la demande de Madame SOURDET, Monsieur le Maire évoque l'achèvement de l'aire de jeux qui reste toujours d'actualité. Une réflexion des Conseillers est faite concernant l'implantation d'autres jeux plus divers et de l'installation d'une petite barrière de bois sécurisant l'espace. L'affaire suit son cours !

Site de Chepy :

Le site de la Commune fait peau neuve !!! Un gros travail de recherches et d'informations pour vous permettre de vous tenir informés continuellement sur l'activité de Chepy.

Vous pouvez dorénavant le consulter et le mettre dans vos favoris à cette adresse :

<http://www.chepy51.fr/>

Si vous avez des remarques, des doléances afin d'améliorer ce site, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Travaux Salle des fêtes Roger ROBERT :

Monsieur le Maire souligne que le crépi de la salle des fêtes subit des détériorations à un certain endroit et qu'il serait judicieux d'établir au plus vite des devis afin de stopper ces dernières et de remettre en état la façade. Monsieur GIOVANNI se charge de faire établir des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,

J. ROUSSINET